

Séance du 24 juin 2026

N° 17

COMITÉ SYNDICAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Tarifs 2026-2027

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni le vingt-quatre juin deux mille vingt-six à dix-sept heures quinze, à Grand-Couronne dans les locaux du CTM, sous la présidence de Madame Julie Lesage.

Étaient présents : Mmes Julie Lesage (présidente), Dieynaba Diallo (titulaire), Aurélie Martel (titulaire),
Erika Heux-Basconcelo (suppléante),
MM. Karim Belghachem (vice-président), Xavier Faurre (titulaire), Michel Cantais (suppléant),

Étaient excusées : Mmes Bernadette Gruel (vice-présidente), Hélène Pelli (titulaire)

La séance est ouverte à 17 h 25, Mme Aurélie Martel est nommée secrétaire de séance.

Ayant entendu l'exposé de la Présidente,

I - DROIT D'INSCRIPTION

Ce droit est perçu pour chaque élève lors de l'inscription ou de la réinscription, et ne peut être remboursé.
En cas d'inscriptions multiples dans une même famille, le droit perçu est plafonné au montant de 3 inscriptions.

Résidents	29,00 €
Extérieurs	61,00 €

II – COURS - Tarif annuel

La cotisation est due pour l'année entière sauf dans les cas suivants :

- pour une inscription à partir du mois de janvier, abattement d'un tiers du montant annuel,
- pour une inscription à partir du mois d'avril, abattement de deux tiers.

Un abattement de 15 % est appliqué à partir du 2^e élève d'une même famille, sauf "Cours collectif seul" et ensemble vocal ou instrumental.

**ÉLÈVES RÉSIDENTS
(DOMICILIÉS À GRAND-COURONNE OU PETIT-COURONNE)**

Éveil, Initiation
(musique et/ou danse) 142,00 €

1^{er} et 2^e cycles

1 ^{ère} activité	294,00 €
2 ^e activité	198,00 €
3 ^e activité	100,00 €
Cours collectif seul	228,00 €

3^e cycle et CPES

1 ^{ère} activité	467,00 €
2 ^e activité	313,00 €
3 ^e activité	159,00 €
Cours collectif seul	329,00 €

Ensemble vocal ou instrumental (chorale, orchestre et djembé)

1 ^{ère} pratique	62,00 €
2 ^e pratique	41,00 €

Activité Danse seule

Initiation	142,00 €
1 ^{er} et 2 ^e cycles	228,00 €
3 ^e cycle	305,00 €
Adultes 1 cours	228,00 €
Adultes 2 cours	305,00 €

Élèves adultes

1 ^{ère} activité	318,00 €
2 ^e activité	213,00 €
3 ^e activité	108,00 €
Cours collectif seul	246,00 €

ÉLÈVES EXTÉRIEURS

	Métropole	Seine-Maritime hors Métropole	Autres départements
Éveil, Initiation (musique et/ou danse)	326,00 €	335,00 €	351,00 €
1^{er} et 2^e cycles			
1 ^{ère} activité	834,00 €	859,00 €	900,00 €
2 ^e activité	559,00 €	575,00 €	603,00 €
3 ^e activité	284,00 €	292,00 €	306,00 €
Cours collectif seul	453,00 €	475,00 €	488,00 €
3^e cycle, Cycle spécialisé			
1 ^{ère} activité	467,00 €	1 041,00 €	1 091,00 €
2 ^e activité	313,00 €	698,00 €	710,00 €
3 ^e activité	159,00 €	354,00 €	371,00 €
Cours collectif seul	329,00 €	642,00 €	673,00 €
CPES Cycle Préparatoire à l'entrée dans les établissements supérieurs	467,00 €	1 041,00 €	1 091,00 €

Ensemble vocal ou instrumental (chorale, orchestre et djembé)

1 ^{ère} pratique	124,00 €	128,00 €	134,00 €
2 ^e pratique	93,00 €	96,00 €	101,00 €

Activité Danse seule

Initiation	326,00 €	335,00 €	351,00 €
1 ^{er} et 2 ^e cycles	453,00 €	466,00 €	488,00 €
3 ^e cycle	305,00 €	834,00 €	905,00 €
Adultes 1 cours	453,00 €	466,00 €	488,00 €
Adultes 2 cours	683,00 €	704,00 €	736,00 €

Élèves adultes

1 ^{ère} activité	900,00 €	926,00 €	977,00 €
2 ^e activité	603,00 €	609,00 €	650,00 €
3 ^e activité	306,00 €	315,00 €	330,00 €
Cours collectif seul	448,00 €	503,00 €	527,00 €

III – LOCATION D'INSTRUMENT - Tarif trimestriel

Répartition des instruments :

A : guitare, instruments petites mains

B : violon, alto

C : cor, cornet, trompette, trombone

D : flûte traversière, clarinette, saxophone, contrebasse, tuba, luth

E : hautbois, cor anglais, basson, xylophone, violoncelle

F : Flûte à bec

ÉLÈVES RÉSIDENTS

A	22,00 €
B	29,00 €
C	35,00 €
D	42,00 €
E	47,00 €
F	11,00 €

ÉLÈVES EXTÉRIEURS

54,00 €
76,00 €
86,00 €
94,00 €
102,00 €
23,00 €

Envoyé en préfecture le 08/07/2026

Reçu en préfecture le 08/07/2026

Publié le

ID : 076-257603159-20260624-2026_CS_17-DE

IV – Elèves non inscrits à l'année (périodes plus courtes et ponctuelles)

Cours d'instruments individuels "ponctuels" (formule valable une seule fois par personne)

Formule 1 : Bilan seul (1 heure)	30,00 €
Formule 2 : Bilan + 2 cours de 40 minutes	70,00 €
Formule 3 : Bilan + 4 cours de 40 minutes	110,00 €

Cours d'instruments collectifs 2 à 4 personnes, tarif par personne

Formule 1 : Bilan seul (1 h 30)	20,00 €
Formule 2 : Bilan + 2 cours de 1 heure	70,00 €
Formule 3 : Bilan + 4 cours de 1 heure	110,00 €

Cours de Formation Musicale sur 1 trimestre (après 2 séances gratuites) renouvelable jusqu'à 2 fois sur une seule année scolaire 60,00 €

V – Cas particuliers

1 - Élèves scolarisés dans les classes à horaire aménagé (CHAM)

Les cours suivis dans le cadre des classes à horaire aménagé de l'école élémentaire sont gratuits ; les autres cours (y compris CHAM collège), la location d'instrument et les cours de danse sont au tarif normal.

Les élèves CHAM collège bénéficient du tarif résident quel que soit leur lieu de résidence.

2 - Cours collectif seul, pratiques collectives

Le tarif « Cours collectif seul » est applicable aux élèves qui ne suivent qu'un seul cours collectif hebdomadaire (Formation Musicale, culture musicale, ateliers, musique de chambre, etc.).

Lorsque le "Cours collectif seul" a lieu tous les 15 jours, un abattement de 50 % est appliqué sur le tarif plein.

3 - Fanfares

Les membres des fanfares des communes du Syndicat Intercommunal qui adhèrent en tant que structures au Conservatoire de Musique et de Danse sont dispensés du droit d'inscription et se font appliquer le tarif résident.

4 - Personnel du Conservatoire

Les enfants du personnel du Conservatoire de Musique et de Danse bénéficient du tarif résident quel que soit leur lieu de résidence. Dans le cadre de la formation professionnelle continue, le personnel du Conservatoire de Musique et de Danse bénéficie de la gratuité des cours.

5 - Élèves résidents de la Métropole

Les élèves du 3e cycle, Cycle spécialisé et CPES bénéficient du tarif résident.

6 - Situation spécifique

Les personnes en situation de handicap et les personnes ayant le statut de réfugié bénéficient du tarif résident.

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité les tarifs pour l'année scolaire 2026-2027

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La-Présidente,

Julie Lesage